



PREMIER MINISTRE



Paris, le 6 mars 2012

## Séminaire

« Quel place pour l'entrepreneuriat social en France ? »

Mardi 6 mars 2012

Ouverture du Séminaire  
par Vincent Chriqui,  
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

### *Seul le prononcé fait foi*

Mesdames, Messieurs,

Je suis ravi de vous voir si nombreux pour ce colloque organisé en partenariat avec le programme LEED<sup>1</sup> de l'OCDE.

L'entrepreneuriat social est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Il y a un an, lors d'un séminaire au CAS intitulé « l'entrepreneuriat social au service de l'innovation », mené avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale des acteurs français et étrangers étaient venus débattre de l'intérêt croissant pour cette question, et avaient mis en évidence les spécificités du modèle français.

---

<sup>1</sup> Développement économique et création d'emplois locaux.

Nous avons alors pris l'engagement de poursuivre cette réflexion dans le cadre de travaux formulant des propositions, qui sont publiés aujourd'hui, conjointement à un recueil d'expériences prometteuses. Ce dernier sera d'ailleurs complété au cours de l'année dans le cadre de notre partenariat avec le programme LEED de l'OCDE.

1. Comme le disait M. Leterme (secrétaire général adjoint OCDE), loin d'être un effet de mode, l'entrepreneuriat social en France s'inscrit dans la longue tradition de l'économie sociale et solidaire. Derrière ce terme général se cache en réalité une multiplicité de statuts et d'innovations qui illustrent le caractère foisonnant du secteur. Le recueil de bonnes pratiques, que j'évoquais à l'instant rend compte de toute sa diversité et sa richesse :

- Des modèles économiques différents, certains services étant caractérisés par leur faible dimension marchande quand d'autres sont fortement insérés dans l'économie concurrentielle traditionnelle.

- Des secteurs d'activité très divers : valorisation des déchets (comme le fait le groupe Id'EES ici présent et dont je salue le fondateur M.Choux), création de filières bio-équitable, services aux personnes fragilisées, nouveaux services dans le secteur de la petite enfance comme les haltes-garderies itinérantes, l'habitat social écologique (à l'instar de la SCOP Chenelet présenté dans le recueil), l'accès aux produits agro-alimentaires (je pense à l'Association nationale de développement des épiceries solidaires qu'on trouve dans la banque d'exemples a réussi l'implantation d'épiceries sociales sur tout le territoire national) ou encore aux services bancaires.

- On s'aperçoit aussi que les initiatives innovantes des entrepreneurs sociaux ont souvent émergé du terrain avant d'être progressivement reconnues par les pouvoirs publics et entraîner des effets structurants sur les territoires. L'ancrage territorial est ainsi consubstantiel de leur dynamique et ses emplois non délocalisables - des amortisseurs non négligeables dans des périodes de crise et face à la multiplication des points de tensions sociales.

2. Il existe à l'heure actuelle, en France, en Europe et dans le monde entier, **un bouillonnement d'initiatives et d'attentes** pour ce secteur qui se situe à la croisée des politiques publiques et du marché.

Dès octobre 2009, Francis Vercamer, député du Nord, a été missionné par le Premier Ministre qui a souhaité que la France se dote « d'une politique ambitieuse de développement de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social ». Le rapport Vercamer présenté en avril 2010 a présenté 50 propositions pour lever les freins au développement de ce secteur, dont beaucoup sont en cours de réalisation : création d'un fonds de 100 millions d'euros dans le cadre des dépenses d'avenir, relance du conseil supérieur de l'ESS par le décret du 20 octobre 2010, création d'un poste pour l'économie solidaire au CESE.

Cette thématique a aujourd'hui même une résonance particulière puisque le CEGES<sup>2</sup> a donné un coup de projecteur vendredi dernier à l'Assemblée nationale, au cours d'un débat de haut niveau relatif aux enjeux de l'économie sociale.

La Commission européenne quant à elle a initié une série de mesures ambitieuses (et je souhaite la bienvenue à M. Plecítý qui remplace le commissaire Andor) avec « l'initiative de l'entrepreneuriat social » lancée l'année passée.

Enfin, les exemples anglo-saxons, vous le savez, ont été tout particulièrement médiatisés, je pense au Fond d'innovation sociale aux États-Unis ou la *Big Society* au Royaume-Uni. Ces programmes soulèvent également un certain nombre de questions, voire des inquiétudes. M.Silva, ici présent, du cabinet Cameron, que je remercie d'avoir fait le déplacement, nous dira ce qu'il en est outre Manche.

L'analyse de l'ensemble de ces initiatives **met avant tout en lumière la richesse du secteur de l'économie sociale et solidaire à la française**, qui n'a rien à leur envier. Elle souligne ensuite l'intérêt, pour affiner la comparaison, **d'adopter une vision large de l'ensemble des initiatives à la frontière du marché et de l'intervention publique traditionnelle, quel que soit le statut de la structure porteuse du projet**. D'où le titre du colloque qui nous réunit aujourd'hui.

3. Ce foisonnement d'initiatives en France, en Europe et dans le monde mérite d'autant plus notre attention qu'il est aujourd'hui de notre devoir de réfléchir de nouvelles modalités d'intervention pour toujours mieux répondre aux besoins sociaux. **Si la puissance publique ne peut et ne sait tout faire, l'actualité récente a souligné à quel point, si besoin en était, les carences des marchés**. Les initiatives qui nous réunissent aujourd'hui soulignent à quel point l'esprit entrepreneurial peut donner de nouvelles voies pour poursuivre les objectifs qui sont les nôtres en matière sociale.
4. La première question qui se pose alors est celle du financement. **Comment associer de manière vertueuse des mécanismes de financement privé à la conduite de projets destinés à mieux couvrir des besoins sociaux ?**

En complément du mécanisme traditionnel d'intervention que représentent la subvention ou le marché public, il nous faut inscrire les sources de financement publiques et privées dans un cercle vertueux apportant le soutien adéquat aux besoins de chaque initiative. Je citerai à titre d'exemple :

- **Les fonds de financement**: c'est le cas avec le Grand emprunt et avec le fond qui en prendra le relai dont R. Bachelot a annoncé la création la semaine passée. Le Professeur Yunus, qui nous rejoindra tout à l'heure, est, au moment même où je vous parle, en train d'étudier avec la Fondation Grameen Crédit Agricole le lancement d'un premier fond Social Business en France.

<sup>2</sup> Le CEGES (Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale) regroupe les entreprises, employeurs et organisations de l'ESS. Il représente les acteurs dans le dialogue avec les pouvoirs publics et la société civile, et œuvre au développement de leur modèle entrepreneurial dans le marché.

- **Les mécanismes soutien de l'innovation** : je citerai à titre d'exemple le Capital risque philanthropique (Le premier capital-risqueur philanthropique en France, Phitrust dont je salue son PDG M.de Guerre, a par exemple permis à la société coopérative d'intérêt collectif Websourd, qui intervient auprès des sourds et malentendants, d'amorcer le changement d'échelle nécessaire, et Websourd a aujourd'hui accès au financement de l'innovation sociale à travers la banque publique Oséo). De manière plus générale, se pose la question de l'accès de l'innovation sociale aux dispositifs de soutien à l'innovation comme le crédit impôt recherche.

- **Les mécanismes fondés sur le calcul d'une équation coût/bénéfice**. C'est ce que fait Siel Bleu quand il démontre à la puissance publique les gains pour la collectivité de son action en prévention axée sur le sport (en généralisant ses activités à l'ensemble des Français et en s'intéressant uniquement à deux pathologies – les chutes et le diabète de type II –, on obtiendrait une économie de 15 milliards d'euros sur 3 ans, et de 59 milliards d'euros entre 2012 et 2020).

- **On peut aller plus loin en tenant compte de la réalisation d'objectifs sociaux dans cette équation**. C'est aussi ce qui sous-tend le principe des **social impact bonds**, qui rémunèrent les actionnaires en fonction de la capacité de la structure à atteindre des objectifs sociaux. L'exemple type, actuellement expérimenté au Royaume-Uni, est celui d'objectifs de réinsertion d'ex-détenus, la rémunération du capital investi pour cette opération dépendant directement de l'écart entre le taux d'insertion et le taux moyen constaté pour une population comparable ne bénéficiant pas du programme.

- **Le recours au micro-crédit**, qui illustre à merveille notre sujet, à savoir l'utilisation du principe fondateur de l'activité bancaire, le prêt, au financement de projets permettant l'insertion économique de ses bénéficiaires.

Nous avons d'ailleurs le grand honneur d'accueillir aujourd'hui, en la personne de **Muhammad Yunus**, une figure qui a inspiré nombre de ces pratiques innovantes à travers le monde. Je me réjouis de sa participation à nos travaux à plusieurs titres :

- Il a développé une idée, le micro-crédit, qui permet de dépasser les clivages entre réparation sociale et efficacité économique, et illustre ainsi la réflexion que nous devons mener entre « **entrepreneuriat** » et « **social** ». Je salue dans ce contexte Maria Nowak qui nous honore de sa présence.

- Muhammad Yunus nous inspire par son volontarisme et son charisme. Le succès de ces initiatives repose en effet sur des individus qui ont l'esprit de création, l'esprit entrepreneurial quel que soit le statut juridique de la structure qui porte le projet.

- Enfin, nous avons là un exemple venant d'un pays dit du Sud, et qui a inspiré les pays du Nord. Cela illustre aussi des développements en cours et à venir sur les rapports Nord-Sud.

**C'est dans la capacité à agencer les différentes sources de financement, public et privé, en fonction des spécificités de chaque initiative, que réside la clef du succès.**

5. Mais le financement ne fait pas tout. **Il faut également décliner l'ensemble des outils mis en place pour susciter des vocations et accompagner les entrepreneurs aux initiatives d'entrepreneuriat social.**

Cela pose la question de la sensibilisation à ce secteur au sein du monde étudiant, sans le marginaliser. Cela renvoie également aux efforts de structuration du secteur dans les territoires menés par les chambres régionales de l'économie solidaire, impulsant une dynamique de mutualisation et de coopération.

6. Enfin, au-delà du financement et de l'accompagnement, je voudrais terminer sur un point qui me paraît tout à fait important, c'est la question de **l'évaluation**. Certains parlent de mesure de « l'impact social ».

Cela pose la question de l'amélioration des mesures qui permettent à ces structures d'apporter la preuve de leur efficacité aux investisseurs et aux pouvoirs publics. Les études chiffrées présentées pour la première fois aujourd'hui, dans ce qui va suivre dès l'ouverture de la table ronde, vont dans ce sens. La base de données que nous entendons développer avec l'OCDE ira tout à fait dans le sens de cette évolution, qui me paraît indispensable si nous souhaitons réellement que l'entrepreneuriat social change d'échelle.

Cette exigence d'évaluation doit être partagés par tous. Que ce soit les financeurs publics ou privés, ou encore les acteurs eux-mêmes, tout le monde en a besoin. Ce n'est pas facile d'évaluer l'impact social, mais c'est possible. Il faut avoir conscience des spécificités de ce secteur pour établir des critères et des méthodologies de mesure partagés par tous.

**Il s'agit bien ici encore de marier (et nous d'opposer) les approches de l'intervention publique et de l'intervention privée, afin d'ouvrir de nouvelles voies pour l'action publique : c'est véritablement le fil directeur de notre démarche aujourd'hui. Et je me réjouis à ce titre de la double conclusion de ce colloque, assurée successivement par la Ministre des solidarités et la Ministre du Budget.**

Une multitude d'initiatives en France et dans le monde souligne le potentiel de l'entrepreneuriat social dans l'amélioration de la réponse apportée aux besoins sociaux. Je souhaite que ce colloque représente un pas supplémentaire dans cette direction, et je remercie l'ensemble de nos intervenants et je vous remercie pour votre présence.

• **Contact Presse**

**Centre d'analyse stratégique**

Jean-Michel Roullé

Responsable de la communication

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr